

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 23 janvier 1997

METHODES ET PROCEDURES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/97/INF/6
3 janvier 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Propositions supplémentaires

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Les propositions ci-après émanent des débats du Conseil sur le programme de travail pour 1997 et des enseignements tirés de la troisième session ordinaire de 1996.

Types de réunions

1. La résolution 48/162 de l'Assemblée générale stipule aux paragraphes 26 et 27 que les Conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies tiendront une session annuelle dont ils arrêteront la date et des sessions ordinaires qui auront lieu entre les sessions annuelles. En outre, le Conseil est convenu, à sa troisième session ordinaire de 1996, des différents types de réunions à tenir pour une conduite plus efficace et rationnelle des affaires.
 - a) Sessions officielles du Conseil d'administration: elles porteront essentiellement sur les questions appelant des décisions, des orientations et/ou des recommandations en matière de politique, et sur tout point pour lequel le Conseil aura demandé au PAM de lui présenter un document pour examen. Ces réunions se composeront comme suit:
 - i) une session annuelle
 - ii) des sessions ordinaires
 - iii) des reprises et/ou des sessions spéciales du Conseil
 - b) Consultations sur les ressources: ces réunions se tiendront en principe deux fois par an, le dernier jour de la session annuelle et de la troisième session ordinaire du Conseil.
 - c) Réunions d'information ouvertes à tous les Etats membres: elles seront programmées deux semaines au moins avant chacune des sessions du Conseil. Organisées par le Bureau du Conseil d'administration en consultation avec le Secrétariat, elles ont pour objet de présenter les points de l'ordre du jour qui appellent des orientations en matière de politique et/ou une décision.
 - d) Réunions des groupes de travail du Conseil d'administration: le Conseil pourra établir, le cas échéant et s'il le juge utile, des groupes de travail ad hoc ou à composition non limitée chargés de traiter de questions spécifiques. Le Conseil, après consultation avec le Secrétariat, pourra autoriser les groupes de travail à se réunir entre ses sessions.

Programme de travail annuel du Conseil d'administration

2. Le Conseil d'administration est convenu à sa troisième session ordinaire de 1996 du principe d'adopter chaque année, à sa dernière session ordinaire, le programme de travail de l'année suivante, ainsi que la séquence et le calendrier de ses sessions, réunions d'information et réunions de ses groupes de travail (le cas échéant) .



Ordre du jour et documentation

3. Le Bureau du Conseil d'administration pourra, après consultation avec le Directeur exécutif, modifier l'ordre du jour des sessions prévu dans le programme de travail établi pour l'année suivante.

Conduite des débats

4. Outre les pouvoirs qui lui sont conférés aux termes du Règlement intérieur, le Président pourra proposer au Conseil, lors des délibérations sur un point de l'ordre du jour, la clôture de la liste des orateurs, la limitation du temps de parole accordé aux représentants (lequel ne peut en aucun cas dépasser cinq minutes) et au Secrétariat pour apporter des réponses ou des éclaircissements. Le Président pourra également décider du nombre des interventions des représentants de chaque Etat membre sur une question donnée. Les débats porteront uniquement sur la question dont est saisi le Conseil d'administration et le Président pourra rappeler un orateur (représentant ou membre du Secrétariat) à l'ordre si ses remarques s'écartent du thème à l'étude.